

2023-0638
2023-05-18

FONGICIDE TECHNIQUE ZOXAMIDE

SOLIDE

POUR LA FABRICATION PRINCIPE

ACTIF : Zoxamide 98 %

N° D'HOMOLOGATION 26841
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

CAUTION  POISON

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : vrac

Gowan[®]
CANADA

Gowan Company, L.L.C.
B.P. 5569
Yuma (AZ) 85364-5569
1-800-960-4318

MISES EN GARDE :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Attention – Cause une irritation modérée des yeux. Sensibilisant potentiel de la peau. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Un

contact prolongé ou répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes. Nocif en cas d'inhalation. Éviter de respirer les poussières. Enlever et laver à fond les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le

911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin selon les réactions de la victime.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE :

Ne pas expédier ni entreposer avec la nourriture humaine ou animale, les médicaments ni les vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les poissons. TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

EMPÊCHER les effluents contenant ce produit d'atteindre les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

ENTREPOSAGE :

Conserver dans le contenant d'origine lors de l'entreposage. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré loin des semences, des aliments pour le bétail, des engrais ou des autres pesticides. Garder à l'écart du feu, d'une flamme nue et de toute autre source de chaleur.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION :

Les fabricants de ce produit au Canada doivent éliminer les principes actifs superflus et les contenants en conformité avec la réglementation municipale et provinciale. Pour obtenir des précisions et s'informer sur le nettoyage des déversements, communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial.

MODE D'EMPLOI

CE PRODUIT NE DOIT SERVIR QU'À LA FABRICATION D'UN FONGICIDE HOMOLOGUÉ EN VERTU DE LA LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.